

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 3 novembre 2020 à 18h20, à huis clos, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Vicky Cloutier – district #3
 Patrick Beauchamp – district #4
 Barbara Legault – district #5
 Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Tricentris/demande de dispense pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation/autorisation
- 3.- Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac/demande de décret pour la soustraction du projet de construction d'ouvrages contre les inondations à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement/mandat
- 4.- Cour municipale commune de Deux-Montagnes/demande de retrait de constat d'infraction
- 5.- Période de questions
- 6.- Levée de la séance

20-11-206 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
 Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-207 TRICENTRIS/DEMANDE DE DISPENSE POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION/AUTORISATION

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

20-11-208 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC/DEMANDE DE DÉCRET POUR LA SOUSTRACTION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES CONTRE LES INONDATIONS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT/MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est actuellement dépourvue de tout ouvrage de protection contre les inondations;

CONSIDÉRANT QUE la rive nord du lac des Deux Montagnes présente aujourd'hui une iniquité flagrante en matière de protection contre les inondations, certaines municipalités ayant complété leurs travaux de protection grâce au support du gouvernement tandis que leurs voisines ont seulement débuté ou n'ont pas encore amorcé leurs travaux;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir afin de sécuriser plusieurs milliers de résidences et de commerces face à la possibilité de nouvelles crues importantes dans les prochaines années, et ce, peut-être dès le printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ciblés par la demande de soustraction comprennent, tout d'abord, la réalisation de travaux temporaires d'urgence dès l'hiver 2020-2021 afin d'amener Saint-Joseph-du-Lac à un niveau de protection équivalent à celui actuel de Pointe-Calumet, soit une protection jusqu'à un niveau du lac proche de 25 mètres, de manière à assurer une équité et une cohérence à l'échelle de ces deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE dans un deuxième temps, la réalisation de travaux définitifs permettra d'atteindre une équité de protection de 25,70 mètres, pour l'ensemble des municipalités situées au nord du lac des Deux Montagnes, notamment pour Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est qu'à la suite de la réalisation de l'ensemble de ces travaux, sans exception, que l'équité de protection sera atteinte à l'échelle régionale, sur toute la rive nord du lac des Deux Montagnes;

CONSIDÉRANT QU'une seule intervention non réalisée, au sein du programme des travaux définitifs présenté, rend tous les autres travaux réalisés inefficaces pour protéger la région d'une crue;

CONSIDÉRANT QU'une étape non réalisée constituera un point faible dans le système régional, susceptible de provoquer l'inondation de l'ensemble;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Tony Victor

DE mandater Monsieur Stéphane Giguère, directeur général de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, à présenter, en son nom ainsi qu'au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, une demande de soustraction à la procédure d'Étude d'Impact sur l'Environnement (ÉIE), qui vise à permettre de réaliser des travaux dans des délais compatibles avec les enjeux de sécurité publique dont il est question;

QUE la présente soit transmise à la direction de l'évaluation des projets hydriques et industriels, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-209

COUR MUNICIPALE COMMUNE DE DEUX-MONTAGNES/DEMANDE DE RETRAIT DE CONSTAT D'INFRACTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

DE demander à la Cour municipale commune de Deux-Montagnes de procéder au retrait du constat d'infraction #249659, daté du 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

20-11-210 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 18h23, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale